



Temps Partiel

pour convenance personnelle

La CFE-CGC agit pour vous !

Le saviez-vous ?

De nombreux collègues expriment le souhait d'adapter leur temps de travail afin de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

la CFE-CGC se mobilise !

Au dos, le courrier adressé à Madame Delphine Bourbon, Directrice du HUB, pour demander **l'ouverture de nouveaux temps partiels pour convenance personnelle**.

Pourquoi cette demande ?

Parce qu'un meilleur équilibre vie pro/vie perso est une aspiration légitime.

Parce que le bien-être au travail est une priorité qui contribue à la performance collective.

Et maintenant ?

Nous avons demandé un **rendez-vous** à la Direction pour discuter des **modalités concrètes de mise en place** de ces temps partiels.

Nous vous tiendrons informés des suites de cette démarche !

Vos représentants CFE-CGC Hub.



Le mail : cfe.cgc.section.hub.cdg@gmail.com
Le site : CFE-CGC Air France

Roissy, le 21 mai 2025

Mme Delphine Bourbon
Directrice des Opérations du Hub

Objet : Demande d'autorisation de nouveaux temps partiels pour convenance personnelle

Madame la Directrice,

Les représentants CFE-CGC souhaitent, une nouvelle fois, attirer votre attention sur leur demande récurrente visant à permettre aux salariés du hub qui le souhaitent de bénéficier d'un temps partiel pour convenance personnelle.

Cette revendication, que nous jugeons légitime, répond à une aspiration croissante de nombreux collaborateurs souhaitant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Elle constitue, selon nous, un levier important de bien-être au travail, de motivation, et, in fine, de performance collective.

Nous sollicitons par conséquent un rendez-vous afin d'échanger avec vous sur les modalités concrètes de mise en œuvre de cette mesure.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les représentants CFE-CGC

|